

Le vendredi 24 mars 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Mairie du 19^e obtient des engagements nouveaux pour le service public postal

Le groupe La Poste vient d'accepter la prolongation de l'ouverture du Bureau de poste Curial, 218 rue de Crimée. Alors que ce Bureau devait cesser ses activités - en mars puis reporté à la mi-mai - au moment de l'ouverture du nouveau Bureau de Poste du boulevard Macdonald, il restera ouvert, au moins jusqu'au 28 juillet.

En effet, le groupe la Poste avait prévu, parallèlement à l'ouverture d'un nouveau bureau de poste sur le boulevard Macdonald, la fermeture du bureau de poste Curial et le redéploiement des services postaux et bancaires sur les bureaux voisins et sur de nouveaux Points-Relais.

Cette perspective a fait craindre une rupture du service public postal dans nos quartiers populaires. Services pour lequel, ces dernières semaines, des habitantes et des habitants du 19^e arrondissement se sont mobilisé-e-s.

Des habitant-e-s et le Conseil d'arrondissement du 19^e en alerte depuis 2016

Le Conseil d'arrondissement s'en était saisi dès le mois de novembre 2016 en prenant position pour la défense et le développement du service public postal à Paris, en priorité dans les quartiers populaires. Depuis, le maire et son équipe ont entretenu avec La Poste un dialogue exigeant.

C'est ainsi que le 7 mars dernier, François Dagnaud, Maire du 19^e a pris l'initiative de faire inscrire à l'ordre du jour de la Commission parisienne de présence postale le sujet de l'agence du 218 rue de Crimée. Il a plaidé, avec le soutien du président de la commission, pour disposer d'un temps de recul permettant d'évaluer en conditions réelles l'impact sur le service et sur les usagers de l'ouverture du bureau Macdonald.

À l'issue de la commission, un accord de principe du délégué régional de la Poste avait été donné pour une nouvelle prolongation de l'activité du bureau Curial, au moins jusqu'à l'été.

Contact presse :

Sandra CARVALHO
Chargée de communication
sandra.carvalho@paris.fr
01.44.52.28.39

Plus d'infos :

www.mairie19.paris.fr
facebook.com/mairie19
@paris19e

Prendre en compte les nouvelles habitudes des usagers avant toute décision définitive

Cette décision vient d'être confirmée après accord du bailleur, propriétaire des locaux. Elle permettra de prendre en compte, comme demandé, les nouvelles habitudes des usagers de la Poste avant toute décision définitive.

Les élu-e-s renouvellent le souhait qu'une réflexion soit menée entre le groupe la Poste et la ville de Paris sur l'organisation du réseau des bureaux de Poste, particulièrement dans les quartiers populaires. C'est ce message que portera François Dagnaud, lors du prochain Conseil de Paris.